

PARIS Le violeur présumé des femmes agents immobiliers se suicide en prison (Page 15)

75

Mardi 23 juin 2015 - N° 22017 - www.leparisien.fr

1,20 €

Le Parisien

SPORT

JO 2024 : le match Paris - Hambourg est lancé



(Pages 16 et 17)

La folle affaire du mouton OGM

Une agnelle porteuse d'une protéine de méduse, issue de l'Institut national de recherche agronomique, s'est retrouvée à l'abattoir avant d'être vendue pour être mangée. La justice a été saisie. (Pages 2 et 3)

Contrôles fiscaux : le jackpot de l'Etat



Les chiffres que nous révélons sont éloquentes : la lutte contre la fraude fiscale devrait rapporter, pour l'année 2014, 19,3 Mds€ aux finances publiques. (Pages 8 et 9)

(L'Olivier Corsari)

PARIS
Des scooters électriques en libre service
(Cahier central)

POLITIQUE

DSK se rappelle au bon souvenir de ses vieux amis
(Page 4)

BACCALAURÉAT

Les petits secrets de la correction des copies
(Page 13)

EXPOSITION

Incas et conquistadors envahissent le Quai Branly
(Page 26)

R 20174 - 623 - 1,20 €



Les bons comptes de la lutte

EXCLUSIF. La lutte contre la fraude fiscale, sociale ou à la TVA rapporte : en 2014, les sommes « rectifiées » ont atteint 19,3 Mds€. Bercy en a récupéré plus de la moitié, en partie grâce aux fameuses « cellules ».

MINISTRE des Finances et des Comptes publics en temps de crise économique, les occasions de se réjouir ne sont pas si nombreuses... Michel Sapin, qui présidera ce matin le Comité national de lutte contre la fraude devant plusieurs de ses collègues ministres, n'entend pas laisser passer celle-là : qu'il s'agisse de la lutte contre la fraude fiscale, sociale ou à la TVA, l'action de l'Etat est de plus en plus efficace. Les résultats 2014, que « le Parisien » - « Aujourd'hui en France » dévoile en exclusivité, sont bons (*lire infographie*). « Ces chiffres prouvent que la mobilisation fonctionne, plastronnait hier Michel Sapin. Les échanges entre services se multiplient, le ciblage des contrôles se généralise. Année après année, la lutte contre la fraude s'étend à tous les domaines. »

En 2014, les opérations de contrôle ont permis de rectifier 15,3 Mds€ de droits et d'appliquer près de 4 Mds€ de pénalités, soit un total de 19,3 Mds€. Une enveloppe plus que rondelette. A titre de comparaison, le budget de l'Education nationale, premier poste de l'Etat en 2015, avoisine 88 Mds€.

« La lutte contre la fraude est enfin un levier pour le redressement des finances publiques »

Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget

Des sommes que l'Etat encaisse parfois avec un certain retard : entre la décision de redressement et le moment où les caisses de Bercy voient arriver l'argent du contribuable, il peut parfois s'écouler des

LA FRAUDE SOCIALE

852,6 millions d'euros

(+ 34 % sur un an)
Montant des redressements au titre du travail illégal, fraudes aux cotisations patronales et aux prestations sociales...

LP/Infographie - C. Têche.

Chiffres 2014

années, comme en témoigne l'affaire Wildenstein : alors que les héritiers se sont vu notifier en 2012 le plus gros redressement de l'histoire, avec 600 M€ réclamés par le fisc, dont 250 M€ pour le seul Guy Wildenstein, les négociations durent toujours. Et pendant ce temps, l'Etat n'a pas touché un kopeck...

Cela ne semble pas non plus gâcher le plaisir de Michel Sapin, qui souligne que sur les 19,3 Mds€ dus cette année, le montant des sommes réellement perçues (encaissements) a également progressé, pour atteindre 10,4 Mds€ en 2014 (contre 10,1 Mds€ en 2013). En bref, le fisc contrôle mieux et récupère

d'avantage ce que les contribuables indelicats tentent de lui soustraire. « La lutte contre la fraude est enfin un levier pour le redressement des finances publiques », abonde Christian Eckert, le secrétaire d'Etat au Budget. De fait, quand il avait fallu rééquilibrer le projet de budget 2015 pour apaiser Bruxelles, c'est

vers le service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) que le ministre des Finances s'était tourné. Au pied levé, cette filiale de Bercy avait été désignée pour récupérer 400 M€ de recettes supplémentaires en 2015. A mi-année, elle a déjà plus que fait ses preuves.

BORIS CASSEL ET MATTHIEU PELLOLI

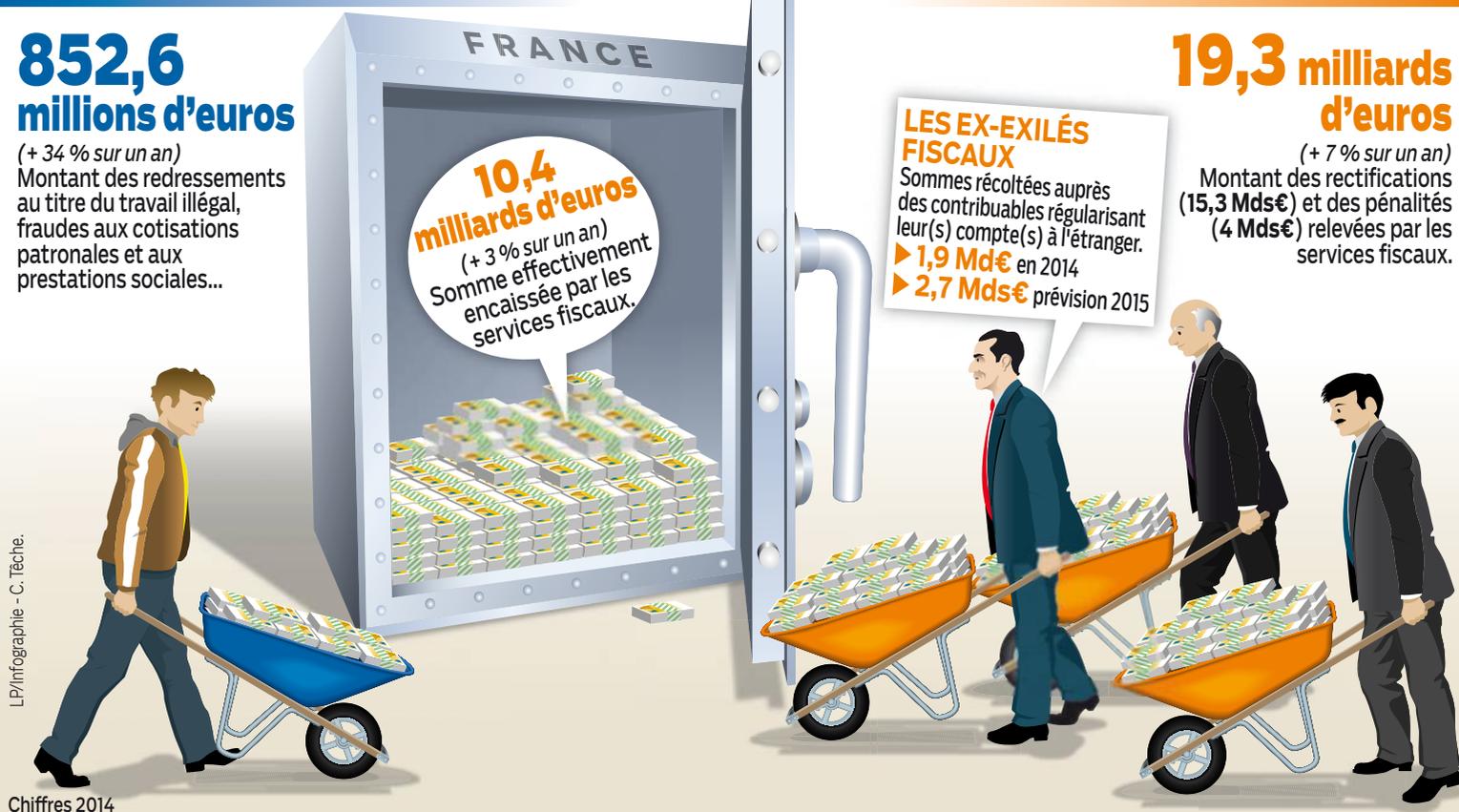
LA FRAUDE FISCALE

19,3 milliards d'euros

(+ 7 % sur un an)
Montant des rectifications (15,3 Mds€) et des pénalités (4 Mds€) relevées par les services fiscaux.

LES EX-EXILÉS FISCAUX

Sommes récoltées auprès des contribuables régularisant leur(s) compte(s) à l'étranger.
▶ 1,9 Mds€ en 2014
▶ 2,7 Mds€ prévision 2015



TVA et prestations sociales, deux priorités

FAIRE PLUS, et mieux ! L'administration fiscale n'entend pas s'endormir sur ses lauriers. La moisson 2014 a été bonne, mais les « phobiques administratifs » et autres allergiques au fisc ne sont jamais à court d'idées. Pour maintenir sa courbe de croissance positive dans la lutte contre la fraude, Bercy souhaite cibler en 2015 plusieurs infractions bien spécifiques qui montent en puissance.

■ Fraude à la TVA

C'est la grande tendance de ces dernières années — parfois pour des montants astronomiques (plusieurs dizaines de millions d'euros). Concrètement, il s'agit pour des sociétés éphémères, voire des sociétés écrans, d'utiliser le mécanisme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) afin de ne pas reverser l'impôt dû à l'Etat ou de bénéficier d'une créance sur l'administration fiscale.

En 2015, Bercy surveillera donc particulièrement plusieurs points chauds. Lesquels ? Les secteurs de la vente à distance et des véhicules d'occasion. Le premier favorise l'anonymat, le second a donné lieu à des gigantesques fraudes, parfois de dimension internationale.

Les sociétés éphémères du bâtiment et des travaux publics sont aussi dans le viseur. Historiquement, c'est là que les fraudes à la TVA ont prospéré. Mais des mesures viennent d'être prises. Depuis début 2015, les entreprises nouvelles du secteur doivent établir une déclaration de TVA mensuelle ou trimestrielle, et non plus annuelle. **Egalement très surveillées : les caisses enregistreuses. Les logiciels frauduleux permettant aux commerçants de dissimuler une partie de leurs recettes encaissées en espèces et d'éviter le paiement de la TVA sont**

un réel problème. La lutte sera renforcée et les sanctions alourdies.

■ Fraude sociale

Le montant de la fraude sociale redressée connaît d'année en année une croissance soutenue. Mais certaines affaires attestent bien que l'hémorragie n'est pas jugulée. Ainsi, en 2013, les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) de l'Eure et de Seine-Maritime ont dénoncé des faits d'escroquerie commis par trois sociétés d'ambulances.

Celles-ci établissaient de fausses factures afin d'obtenir le versement de prestations sociales indues. Sur une période de trois ans, le préjudice est estimé à 3,9 M€.

Le fléau de la fraude au détachement (travail temporaire) est aussi un gros souci. « Un nombre croissant d'entreprises de droit étranger exerce cette activité en dehors de tout cadre légal, quand ce ne sont pas des filiales d'entreprises françaises exclusivement conçues pour servir en toute illégalité de réservoir

de main-d'œuvre à bas coût », déplore Bercy. L'Office central de lutte contre le travail illégal a récemment démantelé un réseau complexe, basé sur trois sociétés roumaines, dont l'activité consistait à détacher illégalement plusieurs centaines de salariés dans toute la France. Au total, ce trafic avait généré 23 M€ de chiffre d'affaires et plus de 7 M€ de préjudice social.

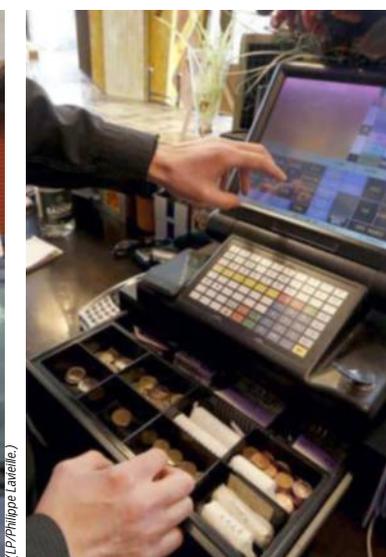
■ Les autres priorités

La fraude dans le secteur des transports. Alors que la guerre entre taxis et chauffeurs UberPop fait rage, Bercy prévient que des opérations de contrôles ciblées seront programmées dans le secteur du transport public particulier de personnes (VTC, transport de personne à moto, etc.). Ces contrôles auront lieu notamment à Paris et dans les autres grandes agglomérations. Les procédures engagées seront transmises systématiquement aux services fiscaux pour mise en œuvre des redressements éventuels. **La contrebande de tabac.** La douane a intercepté 422 t de tabac de contrebande (troisième plus gros chiffre jamais réalisé sur un an). Objectif ? Maintenir ces bons résultats en 2015.

L'administration cible des infractions spécifiques, comme des fausses factures d'ambulances, les ventes frauduleuses de véhicules d'occasion, ou encore les caisses enregistreuses truquées qui permettent au commerçant de dissimuler une partie de son revenu.



(LP/Sébastien Bossi)



(LP/Philippe Laveille)